

DELIBERATIONS N° 2022-012

**Objet : Délibération concernant le tarif des concessions pour achat ou renouvellement
(annule et remplace la délibération 2021-045)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le délai et le tarif d'acquisition ou de renouvellement des concessions enterrées, des concessions du Columbarium, le coût de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir et le tarif des plaques gravées par la Mairie, tels qu'ils sont définis dans le tableau ci-dessus.

<p align="center">COÛT CONCESSION POUR 15 ANS DANS LE COLUMBARIUM</p> <p align="center">(plaque gravée par la mairie comprise)</p> <p align="center">440,00 € (dont 20,00 € pour la plaque gravée)</p>	<p align="center">COÛT POUR DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR</p> <p align="center">(plaque gravée par la mairie comprise)</p> <p align="center">70,00 € (dont 20,00 € pour la plaque gravée)</p>	<p align="center">COÛT CONCESSION POUR 15 ANS</p> <p align="center">Tombe/Caveau 2 places 1,00 m x 2,00 m</p> <p align="center">Ou autres dimensions <u>existantes</u> similaires</p> <p align="center">420,00 €</p>	<p align="center">COÛT CONCESSION POUR 15 ANS</p> <p align="center">Tombe/Caveau 4 places 2,20 m x 2,50 m</p> <p align="center">Ou autres dimensions <u>existantes</u> similaires</p> <p align="center">850,00 €</p>
		<p align="center">COÛT RENOUVELLEMENT CONCESSION POUR 15 ANS</p> <p align="center">Tombe/Caveau 2 places 1,00 m x 2,00 m</p> <p align="center">Ou autres dimensions <u>existantes</u> similaires</p> <p align="center">300,00 €</p>	<p align="center">COÛT RENOUVELLEMEN T CONCESSION POUR 15 ANS</p> <p align="center">Tombe/Caveau 4 places (ou plus) 2,20 m x 2,50 m</p> <p align="center">Ou autres dimensions <u>existantes</u> similaires</p> <p align="center">420,00 €</p>

Le renouvellement des concessions à date sera fixé à nouveau pour 15 ans.

Dans le cadre de la reprise des concessions certaines Tombes ou Caveaux de 4 corps seront repropoés à la concession, selon les tarifs ci-dessus, à savoir 850,00 € (après exhumation des corps).

DELIBERATIONS N° 2022-013

Objet : Validation des devis pour exhumation et reprise de concessions cimetière

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les devis de SAS Julien SURIEU Services Funéraires d'un montant de 8 650,00 € HT (10 380,00 € TTC) et autorise Madame le Maire à faire débiter le travail de reprise de concessions dans les plus brefs délais.

DELIBERATIONS N° 2022-014

Objet: Prise de compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 – Transfert de charges – Rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 08 juillet 2021 qui fixe le montant définitif du transfert de charges eaux pluviales intervenu au 1er janvier 2020.

DELIBERATIONS N° 2022-015

Objet : Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche.

DELIBERATIONS N° 2022-016

Objet : Approbation de la convention de « La Fête du Livre Jeunesse volet petite enfance 2022 » Convention de Partenariat entre Annonay-Rhône-Agglo et la Commune de Vocance

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo et la Commune de Vocance pour « La Fête du Livre Jeunesse volet petite enfance 2022 » afin qu'un auteur soit accueilli dans deux classes à l'école publique de Vocance du 5 au 9 avril 2022 prochain.

DELIBERATIONS N° 2022-017

OBJET : Gratuité de la location de la salle des fêtes de la Batterie Fanfare d'Annonay pour un concert le 26 mars 2022

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la gratuité de la location de la salle des fêtes une fois par an et notamment le 26 mars prochain pour le concert de la Batterie Fanfare d'Annonay qui se déroulera à Vocance. La salle des fêtes devra être rendue propre. En contrepartie, le conseil municipal propose à la Batterie Fanfare d'Annonay d'accompagner nos rangs de façon bénévole lors des commémorations à Vocance, à minima le 8 mai et le 11 novembre.

DELIBERATIONS N° 2022-018

OBJET : Délibération autorisant la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'Association « Cinéma Le Foyer »

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour la projection de films par l'association « Cinéma Le Foyer » selon les disponibilités du calendrier des fêtes et de la Salle des Fêtes, et selon les capacités réglementaires et ce jusqu'au 31 décembre 2022 et précise que la salle doit être rendue propre après les mises à disposition.

DELIBERATIONS N° 2022-019

Objet : Délibération portant sur la création Régie de dépenses et d'avances affaires générales

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une régie de dépenses et d'avance.

DELIBERATIONS N° 2022-020

Objet : : Délibération décidant la reprise des concessions en état d'abandon

Pour rappel la procédure de reprise de concession a été débuté le 29 octobre 2018. A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la reprise par la commune de Vocance des concessions ayant plus de trente ans d'existence, qui se trouvent en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté et qu'aucun descendant direct de chaque concession n'a manifesté le désir de la conserver, le but étant de les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Questions diverses :

R. Ferrand
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait en Mairie de VOCANCE, le 25 février 2022

Madame le Maire
Virginie FERRAND



